

Conseil municipal du 14 décembre 2016

Renouvellement adhésion médecine préventive du Centre de Gestion 18

M. le maire propose de renouveler l'adhésion au centre de médecine préventive du CDG 18. Le conseil approuve à l'unanimité.

Contrat entretien parc informatique

Compte tenu de la nécessité de maintenir le parc informatique de la mairie régulièrement, M. le maire propose plusieurs devis. La société INFOREST est retenue pour la somme de 620 € HT pour une année.

Choix de la fourrière

M. le maire présente les prestations de deux sociétés.

SBPA pour un montant de 601,60 € et la société SPA pour un montant de 752 €. C'est la société SBPA qui est retenue.

Mise à disposition du service d'aide du SDE 18

M. le maire présente la convention de SDE 18 pour assistance à travaux de mise en accessibilité des ERP. Le SDE est compétent pour les travaux n'excédant pas 25 000€. Le conseil municipal donne l'autorisation à M. le Maire de signer les conventions établies par bâtiment communal.

Clarificateur de la station d'épuration

M. le maire présente le dossier de maîtrise d'œuvre de la société SEURECA/VEOLIA concernant la maîtrise d'œuvre de la station d'épuration (travaux sur le clarificateur). Le montant est de 16 226,40 €. M. François Hubert demande que soit précisé le contenu des prestations supplémentaires. Le conseil fait ajouter que ces prestations supplémentaires seront facturées seulement en cas de réalisation du projet.

Schéma directeur des réseaux publics d'eau potable

M. le maire présente le devis de diagnostic du schéma des réseaux d'eau potable de la commune. Ce diagnostic sera nécessaire dans le cadre du projet de rénovation du centre bourg.

La société SEURECA/VEOLIA propose un devis d'un montant de 24 900,50€. Le conseil autorise M. le Maire à signer ce devis.

Prêt pour travaux – budget assainissement

Compte tenu des travaux à réaliser sur la station d'épuration, M. le Maire propose de contracter un emprunt. Le crédit agricole propose un taux de 0,76% et la banque postale un taux de 0,85% pour un montant emprunté de 36 000 € sur 7 ans. Le conseil municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole.

Prêt pour travaux – budget principal

Compte tenu des travaux de voirie et de l'installation des panneaux photovoltaïques, M. le maire propose de contracter un emprunt. Le crédit agricole propose un taux de 0,99% et la banque postale un taux de 1,08% pour un montant emprunté de 140 000€ sur 10 ans.

Le conseil choisit la proposition du Crédit Agricole.

Décision modificative

M. le maire propose de prendre une décision modificative concernant le remboursement des emprunts. Soit article 1641 : + 1900€ et article 2135 : - 1900€.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Décision modificative – budget principal

M. le maire propose de prendre une décision modificative sur le budget principal. Soit article 651 : + 2 700€ et article 6411 : - 2 700€.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Bail de la société Bernal

M. le Maire rappelle le rachat de la station de lavage par la Société BERNAL. Le bail sera établi par l'office notarial BOISBEAUX. Dans le bail, il sera spécifié que l'emprise au sol utilisée correspondra à la superficie de la station de lavage actuelle à laquelle s'ajoutera la superficie nécessaire pour la manœuvre des véhicules utilisant cette zone de nettoyage. Le bail sera consenti moyennant un loyer annuel de 700 € HT.

Questions diverses

Le conseil municipal propose des orientations budgétaires pour l'année 2017. Sont proposés entre autres : la transformation de la caserne des pompiers, la rénovation de la salle « Morlon » derrière les HLM, l'isolation de la salle des fêtes, le diagnostic énergétique de tous les bâtiments de la commune, etc.

Les conseillers évoquent le marché de Noël. M. Arnaud GITTON remercie Mme Céline LACROIX et M. Alain BAUDON. La sécurité a été parfaitement assurée.

M. le Maire propose de constituer un comité de pilotage pour le projet de gestion différenciée de la commune engagé avec la chambre d'agriculture. M. Arnaud GITTON fait remarquer l'indispensable communication quant à ce projet. Le comité de pilotage sera composé des membres de la commission actuelle soit Mmes Aurore BONTEMPS et Isabelle DESIAUME, MM. Pierre GROSJEAN et Arnaud GITTON et BAUDON. Les agents techniques seront associés au projet.

Mme DIMIER indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence transports scolaires repasse à la région. Les transports redeviendront gratuits à compter de cette date.

M. le Maire propose une visite de la piscine de Dun sur Auron le mercredi 11 janvier avec un technicien de l'Ingénierie du Département.